



[FONDS DE LA SOCIÉTÉ LOCALE D'INVESTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI]

Document résumant le programme de financement JP
Pour recevoir la politique complète veuillez communiquer avec le CLD d'Avignon à
info@cldavignon.com ou au 364-2000
Révision septembre 2007



PROGRAMME DE FINANCEMENT

La SOLIDE de la MRC d'Avignon est une corporation à but non lucratif qui gère un fonds d'investissement dans le but d'aider financièrement et techniquement les entreprises nouvelles et existantes afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC d'Avignon.

Le CLD d'Avignon supporte la SOLIDE sur le plan de l'analyse des dossiers, de l'aide technique et du suivi des dossiers.

Clientèle admissible

- Les entreprises en démarrage et en expansion.

Entreprises admissibles

- Les entreprises oeuvrant dans les secteurs primaire, manufacturier et tertiaire moteur. Le projet doit être viable, rentable et doit contribuer à créer ou à maintenir des emplois permanents. Il ne doit pas constituer un déplacement d'emplois.
- L'expertise de l'entrepreneur, l'importance de sa mise de fonds ainsi que les retombées économiques du projet sont des facteurs importants dans l'analyse du dossier d'investissement.
- Les entrepreneurs doivent faire preuve d'ouverture envers les travailleurs et les travailleuses et doivent entretenir de bonnes relations de travail.
- Le secteur commercial (tertiaire traditionnel et commerce de détail) n'est pas admissible.
- Voir annexe 1 pour les secteurs admissibles.



PROGRAMME DE FINANCEMENT

Formes d'aide

- La SOLIDE réalise des investissements dans l'entreprise sous forme de prêts participatifs comportant une option d'achat d'actions. Elle peut également investir sous forme de capital-actions ordinaires ou privilégiées ou sous forme de prêt avec ou sans garantie.
- **Dépenses admissibles** : La SOLIDE intervient principalement au niveau de l'apport de capital dans les entreprises.

Les partenaires

- Ce fonds provient de plusieurs partenaires, soit :
 - La MRC d'Avignon
 - Les Caisses populaires de la région
 - Le MAMR
 - SOLIDEQ
 - Le CLD d'Avignon

Pour plus d'information, communiquez avec le CLD d'Avignon à info@cldavignon.com ou au (418) 364-2000



PROGRAMME DE FINANCEMENT

Annexe 1

SECTEURS D'ACTIVITÉ ADMISSIBLES

I. PRIMAIRE

- Agriculture
- Pêche
- Exploitation forestière
- Exploitation minière
- Pétrole et gaz (extraction)

II. ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES

Entreprises manufacturières "de base"

- aliments et boisson
- caoutchouc
- produits du bois
- papier et produits connexes
- imprimerie
- première transformation des métaux
- produits métalliques
- produits minéraux non métalliques
- produits du pétrole et du charbon

Entreprises manufacturières "traditionnelles"

- tabac
- cuir
- textile
- bonneterie
- vêtement
- meubles et articles d'ameublement

Entreprises manufacturières "modernes"

- machinerie
- matériel de transport
- appareils et matériel électriques
- produits chimiques
- industries manufacturières diverses



PROGRAMME DE FINANCEMENT

III. TERTIAIRE MOTEUR (*)

- Tourisme (*)
- Génie-conseil
- Robotique
- Informatique (conception et fabrication de logiciels)
- Recyclage
- Protection de l'environnement

IV. TERTIAIRE STRUCTURANT

- Entreprises admissibles en fonction du Plan d'action local de l'économie et l'emploi (PALÉE) adopté le 9 mars 2006 par le conseil d'administration du CLD de la MRC d'Avignon pour la période couvrant les années 2006 et 2007.
- L'élargissement des secteurs est désigné sous le vocable de « tertiaire structurant » qui se définit comme étant les entreprises qui contribuent à enrichir significativement le milieu local ou à doter la collectivité de services inexistantes et ayant un caractère indispensable pour celle-ci.
- Les principaux axes de développement contenus dans le PALÉE sont :
 - L'agroalimentaire;
 - Le tourisme;
 - La forêt;
 - Les biotechnologies marines.



PROGRAMME DE FINANCEMENT

- Pour tout projet d'entreprise, les secteurs suivants sont exclus mais toutefois s'il s'agit d'un service ou produit essentiel et inexistant dans une municipalité, le projet devra faire l'objet d'une dérogation autorisée par le conseil d'administration du CLD et par celui de SOLIDEQ;
 - Commerce de détail;
 - Construction (comprend tous les entrepreneurs généraux et spécialisés dans les secteurs résidentiel et commercial);
 - Transport (Comprend l'industrie du camionnage, le transport aérien, ferroviaire ou par eau ainsi que le transport en commun.
- Les secteurs d'activité non admissibles sont ceux reliés aux jeux et loteries, débit de boisson ou ayant un caractère soit religieux ou sexuel, services financiers et professionnels, les projets et entreprises du secteur immobilier, services personnels et domestiques.
- Les secteurs hautement concurrentiels et l'aspect du déplacement d'emplois seront pris en considération lors du traitement de la demande.
- Les secteurs admissibles devront avoir des retombées économiques importantes.
- **Les critères de création et de maintien d'emplois durables et de qualité demeurent.**